

Territorialiser certaines aides au développement rural à l'échelle d'un projet de territoire

Etude de faisabilité sur le Parc naturel régional du Pilat et propositions de différents scénarios de gestion

Séminaire du 20 janvier 2014, Lyon

COMPTE RENDU

Février 2014



Sommaire

Introduction et rappel du contexte.....	3
L'étude de faisabilité de l'expérimentation de la territorialisation de certaines aides au développement rural	3
Cadrage de l'étude et définition des concepts.....	4
Les conditions de la territorialisation	5
Le Projet agro sylvo écologique du PNR du Pilat, terrain d'expérimentation.....	6
Les scénarios de territorialisation	9
La situation actuelle simplifiée	9
Les différents scénarios de territorialisation.....	10
Les 5 scénarios possibles	10
Le scénario envisageable	12
Intérêts, limites et conditions pour une territorialisation de certaines aides au développement rural	15
Synthèse des propositions des groupes 1 et 2 : Intérêts et limites de la territorialisation, pour le territoire, et pour la cohérence et l'efficacité des politiques publiques ?	16
Synthèse des propositions des groupes 3 et 4 : Intérêts et limites de la territorialisation, pour les financeurs, et pour les maîtres d'ouvrage ?	19
Eléments de synthèse	22
Annexes	23
Annexe 1 : liste des participants.....	23
Annexe 2 : Résumé du projet agro sylvo écologique du Pilat	25
Annexe 3 : Lexique.....	31

Participants :

34 personnes ont participé à ce séminaire : représentants de trois Régions (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur), de Parcs naturels régionaux (Fédération, IPAMAC, Parcs nationaux de France, 10 PNR), représentants de l'Etat (Ministère, DDT, DRAAF), acteurs de l'enseignement et de la recherche, APCA.

⇒ *Une liste des participants figure en annexe 1.*

Introduction et rappel du contexte

Pierre Weick, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux et Laurent Percheron, représentant le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, rappellent en introduction le contexte dans lequel est organisé ce séminaire et les objectifs de la journée.

Dans le cadre des approches territoriales intégrées promues par l'Union Européenne, le Ministère de l'agriculture a souhaité étudier la pertinence de flécher la partie Etat de toutes ou d'une partie des aides au développement rural vers un projet porté par un territoire organisé, de type Parc naturel régional.

Une convention a été signée entre le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt d'une part, et la Fédération des Parcs naturels régionaux d'autre part, afin d'étudier la faisabilité et les conditions de cette territorialisation.

Le territoire du PNR du Pilat a été choisi en tant que territoire d'expérimentation pour étudier cette faisabilité, en raison de la place prépondérante qu'occupent l'agriculture et la forêt dans sa Charte, qui vient d'être renouvelée, de la diversité de cette agriculture et de la place et des fonctions qu'occupent la forêt, permettant d'aborder différents enjeux du développement agricole, sylvicole et rural lié à ces branches. L'objectif est de capitaliser ce travail auprès des régions et du réseau des Parcs.

Le PNR du Pilat est assisté du Cabinet Sitelle pour cette étude de faisabilité, qui est menée en concertation avec un comité de pilotage élargi, composé de différents partenaires (Ministère, Fédération des Parcs et deux autres Parcs de la région, Région Rhône-Alpes, DDT de la Loire, DRAAF, élus locaux, Chambres d'agriculture du Rhône et de la Loire, Conseils généraux Loire et Rhône, ASP, ISARA, Lycée agricole de Saint-Genest-Malifaux, Plateforme Régionale de Développement Rural, Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes).

Objectifs du séminaire :

- Présenter les avancements de l'étude de faisabilité.
- Echanger collectivement sur les intérêts, limites et conditions pour une territorialisation de certaines aides au développement rural.
- Enrichir la réflexion.

⇒ *Un lexique des principaux termes utilisés figure en annexe 3 de ce document.*

L'étude de faisabilité de l'expérimentation de la territorialisation de certaines aides au développement rural

Cadrage de l'étude et définition des concepts

Le cabinet Sitelle, qui accompagne le PNR du Pilat dans la réalisation de cette étude de faisabilité, revient sur les concepts clés qui fondent l'objet de cette expérimentation.

Il s'agit d'étudier la territorialisation de certaines aides au développement rural.

Qu'est-ce que le « développement rural » ?

« Le développement rural a pour objet de mieux tirer parti des complémentarités entre villes et campagnes et de valoriser les ressources spécifiques des territoires ruraux. » (source : agriculture.gouv.fr)

Plusieurs conceptions de la notion de développement rural s'affrontent, de la plus restrictive (les espaces ruraux sont des espaces naturels à préserver) à la plus globale (développement local en milieu rural, intégrant l'ensemble des activités économiques, le social, le culturel, l'environnemental, etc.).

La conception traditionnellement acceptée considère que l'agriculture constitue l'activité principale des campagnes et que les actions en direction de la production et des actifs agricoles sont des politiques rurales incluant, dans une vision multifonctionnelle de l'agriculture, la diversification des exploitations, les secteurs économiques qui leur sont liés et les mesures agri-environnementales (Berriet-Sollicet et Daucé, 2002).

Cette notion a émergé progressivement dans le cadre de la politique agricole commune européenne, partant en 1957 d'une politique de soutien à la production agricole pour arriver à une politique prenant en compte les multiples rôles de l'agriculture dans la société.

Le second pilier de la PAC, dont l'importance est croissante, affirme le développement rural comme une dimension essentielle et relativement large. L'objectif 6 du FEADER vise ainsi à « promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique en mettant l'accent sur les domaines suivants :

- a) *faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois;*
- b) *promouvoir le développement local dans les zones rurales;*
- c) *améliorer l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales."*

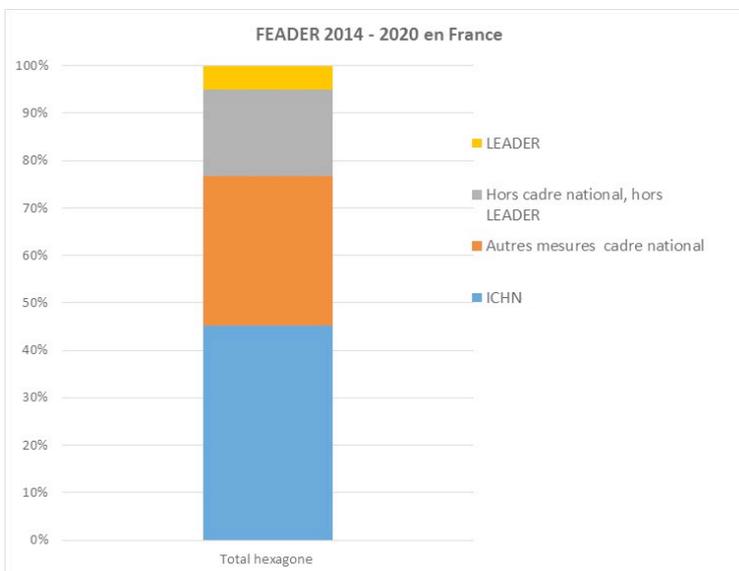
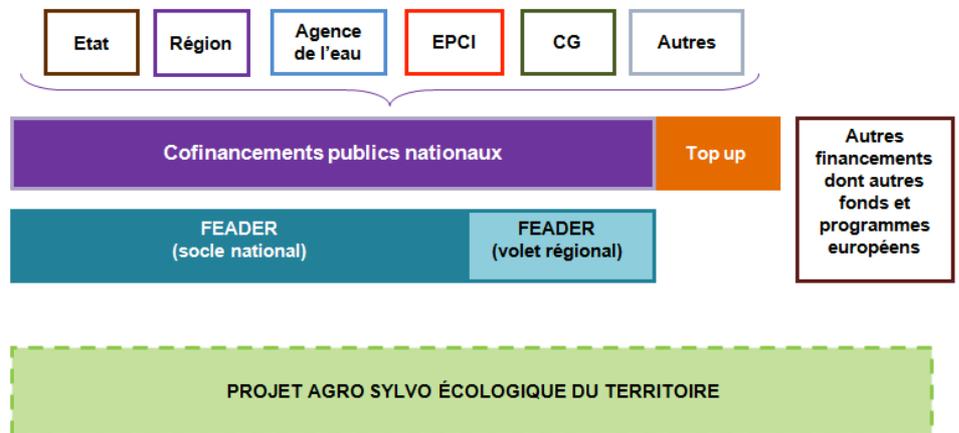
Qu'entend-on par « certaines aides » ?

Les aides au développement rural regroupent les aides financières, européennes nationales, régionales voire départementales ou locales qui relèvent du second pilier de la PAC.

« Son objectif majeur est de mettre en place un cadre cohérent et durable garantissant l'avenir des zones rurales en se fondant, notamment, sur sa capacité à fournir un éventail de services publics qui dépassent la simple production de denrées alimentaires et sur le potentiel des économies rurales à créer de nouvelles sources de revenus et d'emplois, tout en protégeant l'héritage culturel, environnemental et patrimonial du monde rural. » source : Parlement européen

Si la notion d'aides pourrait être élargie à des aides de nature différente (ingénierie, accompagnement, services déconcentrés...), l'étude de faisabilité se concentre bien sur les aides financières.

Le schéma ci-contre illustre les différentes aides financières en faveur du développement rural mobilisables pour un projet territorialisé.



Pour mémoire, à l'échelle nationale, 45% du FEADER est régi par des règles nationales (ICHN notamment). Les Régions, bien qu'autorités de gestion, n'ayant alors pas de marge de manœuvre.

31% relève également du cadre national, mais avec des marges d'adaptation régionales, pour le choix des territoires pour les MAEC, ou le choix des filières prioritaires par exemple.

5% des crédits sont obligatoirement affectés au programme LEADER.

Il reste donc seulement 18% de l'enveloppe FEADER en utilisation « libre » par les Régions.

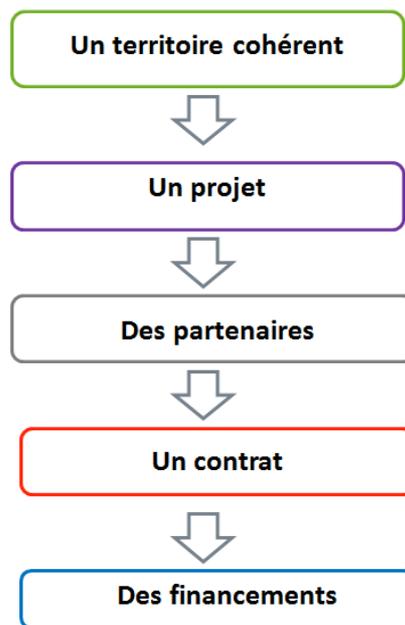
Qu'entend-on par « territorialisation » ?

La territorialisation consiste en la définition et la **mise en œuvre locale d'une stratégie de développement** qui permet d'adapter les politiques sectorielles aux **spécificités du territoire**.

On parle généralement de contractualisation territoriale, le contrat étant bien l'outil de territorialisation. Il s'agit d'une pratique déjà ancienne de l'Etat dans certains domaines, et sur certaines échelles : contrats de Plan, Plans d'aménagement ruraux, contrats de ville, contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), contrats de Pays et d'agglomération, etc. La plupart des Régions et certains départements ont également mis en place des contrats en tant qu'outils de territorialisation : CDDRA et PSADER en Rhône-Alpes, Contrat Auvergne+ en Auvergne, Contrats Locaux de Développement dans le Puy-de-Dôme ou encore Contrats Territoriaux de Développement dans le département de la Loire.

Les conditions de la territorialisation

Plusieurs conditions doivent être réunies pour mener une territorialisation :



- Celle-ci doit se construire sur **un territoire cohérent** et organisé (PNR, intercommunalité, Pays...). Se pose dès lors la question du chevauchement des territoires et des contrats. En Rhône-Alpes par exemple, le territoire du PNR du Pilat est concerné par trois périmètres de territorialisation de politiques régionales (PSADER et CDDRA). Quel est alors le territoire le plus pertinent pour la territorialisation des aides au développement rural ? Et comment articuler les différents périmètres ?
- L'existence d'**un projet** global ou transversal est une condition essentielle pour territorialiser. Sans projet, le contrat s'apparente à un catalogue d'actions. Le projet doit définir les finalités, la stratégie (priorité, hiérarchisation et ordre d'engagement des actions) et les objectifs, ainsi que la méthode autour de laquelle les différentes parties prenantes s'engageront. Il donne la lisibilité et la cohérence entre les différentes actions. Il comprend aussi un dispositif d'évaluation permettant de mesurer, juger et orienter la réalisation et les effets du projet.
- **Des partenaires**, locaux, institutionnels, financiers. Ceux-ci doivent être associés à la construction du projet, et à sa mise en œuvre (à travers les instances de gouvernance). La territorialisation contribue ainsi à renforcer le dialogue entre les partenaires, autour de l'élaboration conjointe du projet et des objectifs à atteindre.
- **Un contrat**, au travers duquel s'engagent les différents partenaires. Il constitue la reconnaissance du projet par les partenaires, et lui confère légitimité et force.
- **Des financements**, des moyens, pour la réalisation de ce projet, qui peuvent être d'origines diverses (FEADER, Régions, Etat, Autre).

Le Projet agro sylvo écologique du PNR du Pilat, terrain d'expérimentation

Michel Jabrin, chargé de mission agriculture du Parc naturel régional du Pilat, expose le projet agro sylvo écologique qui a servi de base à l'étude de faisabilité sur la territorialisation :

La territorialisation de tout ou partie des aides au développement rural nécessite le pré requis de l'existence ou de la construction d'un projet territorial stratégique pour l'agriculture, la forêt et le développement rural.

Pour le Pilat, le cadre stratégique de développement territorial est assis sur la Charte du Parc naturel régional : la Charte 2013-2020 donne les grandes orientations de développement dans ces domaines. Elle a servi de base à la définition plus précise du projet agro sylvo environnemental du Pilat qui sera le socle de la négociation pour la contractualisation avec les principaux partenaires financiers du Parc :

- l'Etat avec par exemple le projet agroenvironnemental et climatique,
- l'Europe avec le programme LEADER,
- la Région Rhône Alpes pour le Contrat de Parc, le PSADER (Programme Stratégique pour l'Agriculture et le Développement rural),
- les Agences de l'eau ou de l'énergie,
- les Départements éventuellement.

Ce projet retient la dénomination de Programme Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural du Pilat (PSADER).

1. Les modalités de construction du projet :

Ce PSADER a été élaboré de la façon suivante :

1. Un chargé de mission du Parc a coordonné le travail d'élaboration du projet.
2. Le projet est basé sur les orientations, mesures et objectifs inscrits dans la Charte du Parc, Charte signée en octobre 2012 et qui a fait l'objet d'un important travail de concertation.
3. Il prend en compte les résultats et analyses de l'Observatoire de l'Agriculture du Pilat, mis à jour en 2012 avec des sources d'informations actualisées.
4. Il s'appuie sur le contenu de la Charte Forestière de Territoire du Pilat.
5. Il a été construit dans le cadre d'une concertation avec les partenaires concernés qui se retrouvent au sein de deux instances mises en place et animées par le Parc :
 - Le comité paritaire pour une agriculture durable composé des représentants du monde agricole, des associations environnementales, des élus du territoire, des financeurs et des administrations.
 - Le comité paritaire forêt, composé de la même manière avec les représentants de la forêt et du bois, les associations environnementales, etc.
 - Le projet a été présenté à ces deux comités validé.
6. Il a fait l'objet d'échanges avec les intercommunalités du territoire qui ont des compétences dans les domaines de la forêt et de l'agriculture (CC Monts du Pilat, CC Région de Condrieu, Saint Etienne Métropole,...).

2. La structure du projet :

Le projet est présenté en suivant le plus possible les prescriptions de construction des Plans de Développement Rural Régionaux.

Ainsi comprend-il :

- Un diagnostic approfondi

- De la situation générale du territoire,
- De l'agriculture pilatoise,
- De la forêt et des activités en découlant.
- Une synthèse de ce diagnostic sous la forme de trois tableaux AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces).
- La définition des enjeux.
- Les objectifs qualitatifs et quantitatifs (dans la mesure du possible) du projet.
- Un plan d'actions précis.
- Une évaluation prévisionnelle des besoins humains et financiers nécessaires à la conduite des actions. Cette évaluation est calculée sur la base de coûts connus des postes, des interventions de bureaux d'études, d'animations, des investissements nécessaires ou des montants des MAE pratiqués, du coût d'actions similaires conduites précédemment.
- Les sources de financements possibles, dans l'état de connaissances au moment de l'étude.

Il est établi sur un "périmètre" d'actions qui concerne des orientations de développement spécifiques au territoire. Par exemple, les actions d'aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs, qui ont un cadre commun à tous les JA de France ne font pas l'objet d'actions spécifiques sur le territoire, même si un objectif fort de renouvellement des générations d'agriculteurs est présent.

A ce stade, le plan est global et n'introduit pas de hiérarchie de priorité de mise en œuvre, ni de calendrier de réalisation des actions. Ce travail sera lié au calage des contrats dans le courant de 2014.

➔ *Un résumé du projet agro sylvo écologique est présenté en annexe 2 de cette synthèse.*

Ce projet a été établi avec le point de vue de l'horizon 2025. Il sera donc réalisé sur deux périodes de programmation/contractualisation.

Il s'organise autour de 5 actions principales qui se déclinent en de multiples actions précises :

A : Le maintien du potentiel foncier agricole, sylvicole et naturel du territoire du Pilat dont le coût total est évalué à 1,355 million d'euros

B : L'accroissement de la performance environnementale, énergétique et climatique de l'agriculture et de la sylviculture du Pilat dont le coût total est évalué à 11,029 millions d'euros

C : La diversification des activités et des productions et la valorisation locale des produits et des services de l'agriculture et de la sylviculture du Pilat dont le coût total est évalué à 4,93 millions d'euros

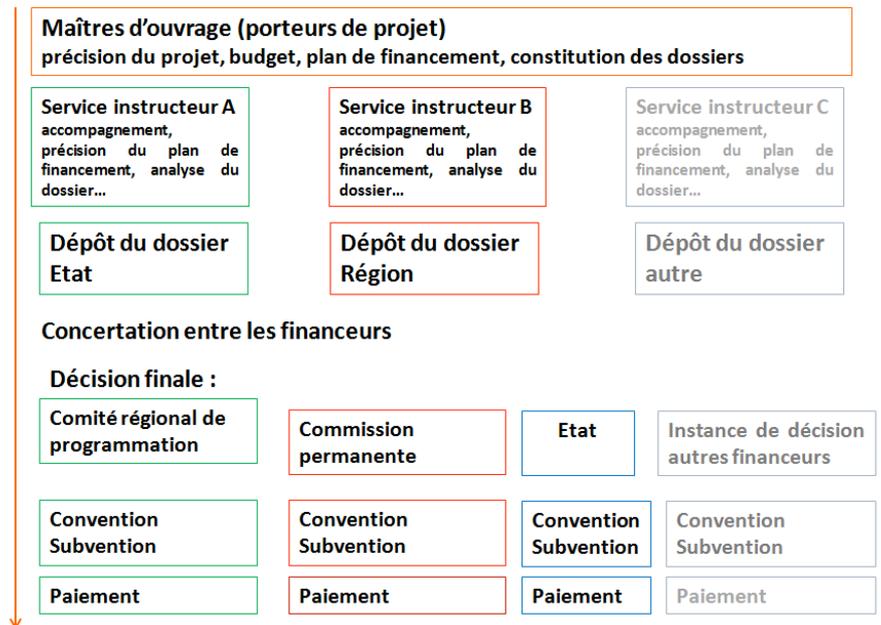
D : La revalorisation des métiers agricole et sylvicole dont le coût total est évalué à 2,049 millions d'euros

E : la prospective, la recherche et l'ouverture dont le coût total est évalué à 0,115 million d'euros

Les scénarios de territorialisation

La situation actuelle simplifiée

Le cabinet Sitelle propose le schéma ci-contre, représentant la situation actuelle simplifiée¹ du circuit de financement des projets de développement rural :



- Les maîtres d'ouvrages précisent leur projet, le budget nécessaire, le plan de financement, et réunissent les pièces nécessaires à la constitution de leur dossier de demande de subvention.
 - Les maîtres d'ouvrages déposent un dossier auprès de chaque financeur. Un dossier par financeur est constitué, contenant souvent les mêmes pièces et les mêmes informations.
 - Chaque service instructeur (DDT, Région, etc.) accompagne le porteur de projet, et instruit son dossier².
 - Les services instructeurs des différents financeurs se concertent.
 - La décision finale d'attribution de subvention est prise au sein des différentes instances de décision des financeurs.
 - En cas d'avis positif, des conventions de subvention sont passées entre le maître d'ouvrage et chaque financeur.
 - Chaque financeur peut procéder au paiement.
- ⇒ La situation actuelle n'établit pas, du moins de manière formelle, de lien avec le territoire. Ce lien est établi à travers le dossier de demande de subvention qui comprend généralement une partie « contexte » et par les services instructeurs, en fonction de leur connaissance du territoire et des problématiques locales.
- ⇒ Les décisions de soutien financier sont prises dans différentes instances, hors territoire, en fonction des stratégies des partenaires.
- ⇒ Les paiements ne sont pas coordonnés.

¹ Il s'agit d'une situation simplifiée. Celle-ci ne correspond cependant pas à l'ensemble des cheminements de subventions. Citons par exemple les programmes de développement agricoles existant déjà dans certaines Régions (PSADER par exemple en Rhône-Alpes), les MAET ou encore les programmes LEADER, qui n'obéissent pas à ce schéma mais à des approches territorialisées.

² Cf. lexique en annexe.

Les différents scénarios de territorialisation

Rappelons que le principe de base est l'existence d'un projet territorial (cf. conditions de la territorialisation).

A partir de ce pré requis, les scénarios peuvent être déclinés selon :

Le niveau de partenariat avec les financeurs

- ↓ - Guichet
- ▼ - Contrat (engagement sur des objectifs et des montants)

Les partenaires financiers engagés

Etat, Région, Départements, Agences de l'eau, EPCI, Autres fonds européens

Le mode de gestion

- ↓ - Guichet
- ↓ - Enveloppe réservée
- ▼ - Subvention globale³

En fonction des choix qui pourront être faits, découleront différentes modalités de gestion : guichet unique, instruction conjointe, paiement associé ou dissocié⁴...

Le mode de gouvernance

- ↓ - Pas d'instance locale
- ↓ - Instance décisionnelle du territoire (comité syndical, bureau...)
- ↓ - Comité de pilotage local associant les partenaires institutionnels
- ▼ - Comité de pilotage local intégrant un partenariat public privé

Le processus décisionnel

- ↓ - Décision financeurs
- ↓ - Avis d'opportunité local, décision finale par les financeurs
- ▼ - Décision locale et partenariale

- ⇒ En croisant ces différentes possibilités, 32 scénarios peuvent être établis pour 5 financeurs, 18 pour trois financeurs.
- ⇒ Pour simplifier, 5 scénarios apparaissent comme étant plus réalistes, et plus représentatifs.

Les 5 scénarios possibles

³ Subvention globale : cf. lexique en annexe.

⁴ cf. lexique en annexe.

2. Contrat associant l'ensemble des financeurs

Ce scénario prévoit la signature d'un contrat unique, signé entre le territoire et l'ensemble des partenaires, autour d'un programme d'actions fléchant un montant global, connu et réservé par les financeurs pour le projet agro sylvo écologique du territoire. Le territoire et les financeurs disposent ainsi de la visibilité du projet global, et les cofinancements sont assurés pour les différentes actions du projet.

Sur la partie FEADER, ce scénario sous-tend toutefois la construction d'un sous-programme spécifique au territoire, et implique alors d'écrire un programme spécifique dans les règles européennes.

3. Contrat Etat et enveloppe réservée FEADER et Région

Le territoire signe un contrat avec l'Etat, pour les crédits nationaux. A partir du projet du territoire, un contrat avec la Région serait signé pour réserver une enveloppe sur le FEADER ainsi que sur les fonds régionaux. Ce scénario implique, comme le précédent, la construction d'un sous-programme FEADER spécifique au territoire.

4. Contrat Etat et enveloppe réservée FEADER et guichet Région

Ce quatrième scénario prévoit la signature d'un contrat avec l'Etat sur les crédits nationaux, ainsi que d'un contrat avec la Région pour les fonds FEADER (une enveloppe réservée pour le territoire et la construction d'un sous-programme FEADER spécifique au territoire).

Les cofinancements régionaux sont à rechercher pour chaque opération (guichet). Le territoire et les maîtres d'ouvrages n'ont pas de garantie quand au soutien de leur opération par la Région (le soutien s'effectue en fonction des priorités régionales et des montants disponibles).

5. Contrat Etat et Guichet FEADER et Région

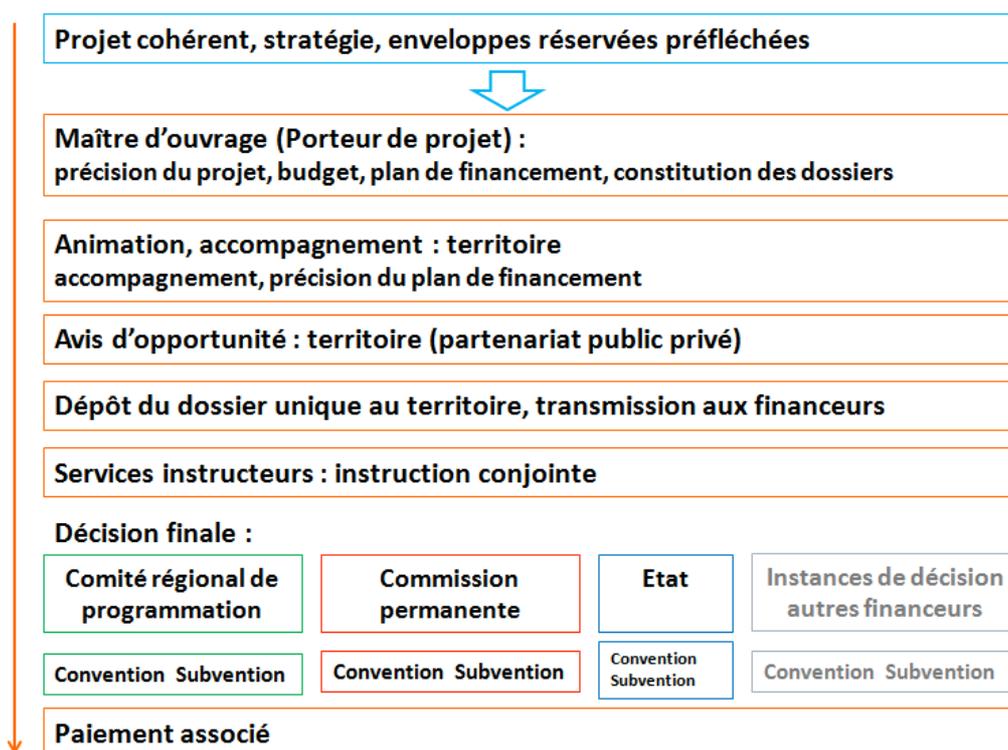
Ce dernier scénario, qui propose la territorialisation la moins intégrée, constitue le scénario « a minima » de cette étude expérimentale : en effet, seuls les crédits Etat font l'objet d'une territorialisation à travers un contrat, tandis que l'ensemble des autres fonds restent en mode « guichet » comme souvent dans la situation actuelle (hormis des procédures de type PSADER en Rhône-Alpes). Le territoire et les maîtres d'ouvrage montent des dossiers de demande de subvention pour chacune des opérations du programme, et n'ont pas de garantie quant au soutien de leur opération par le FEADER et les crédits Région (le soutien s'effectue en fonction des priorités régionales).

Le scénario envisageable

- A partir d'un projet cohérent, construit en amont en associant acteurs locaux et principaux financeurs, le territoire est à même de signer un ou plusieurs contrats avec ses partenaires. Contrairement au fonctionnement actuel, un véritable projet est construit, à partir d'un diagnostic du territoire, autour d'une stratégie ciblée, des objectifs précis à atteindre et un plan

d'actions prévisionnel. Les actions émanent du territoire et sont mises en cohérence à travers ce projet.

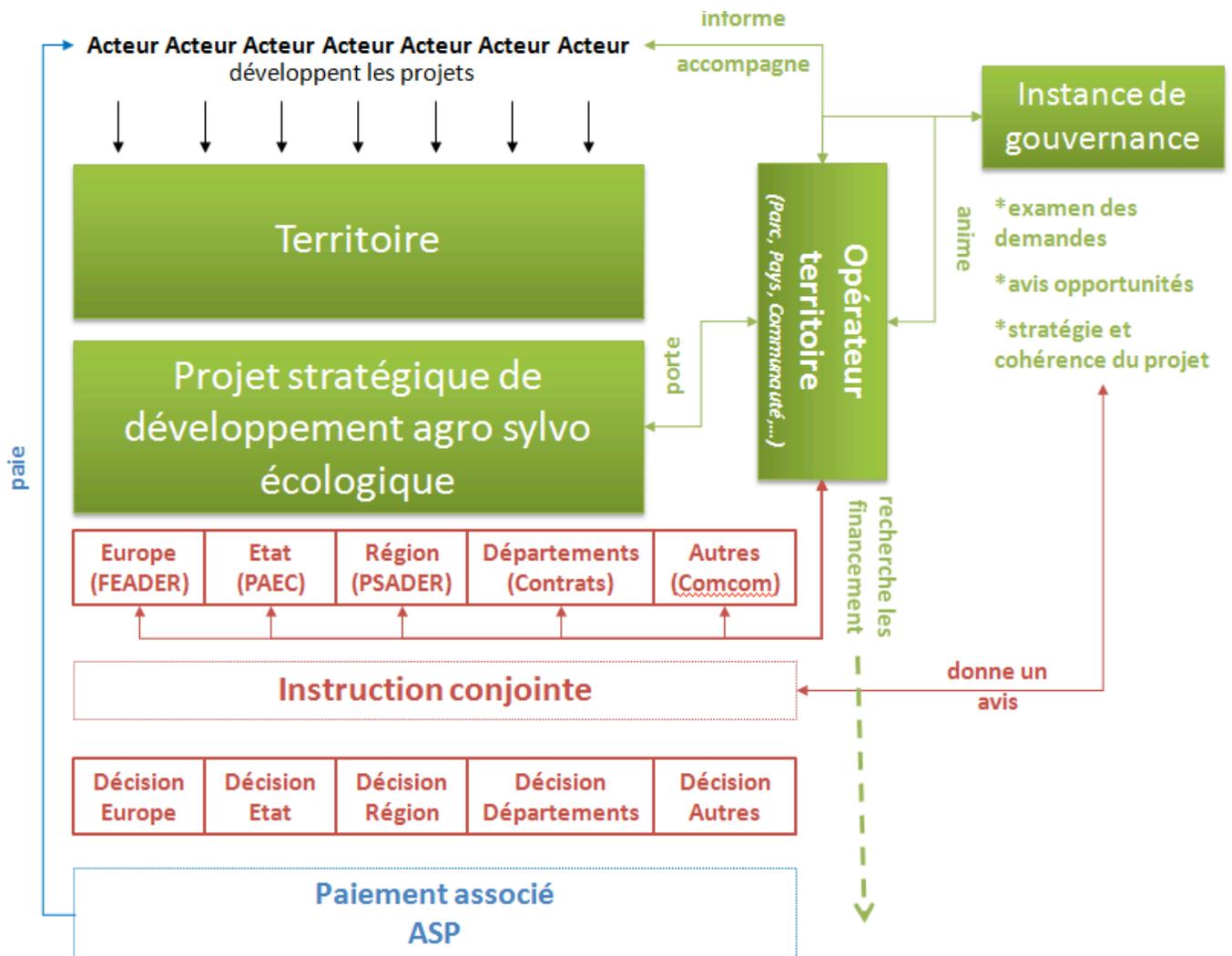
- Des enveloppes financières sont négociées en amont et réservées par chaque financeur, à partir d'un programme d'actions construit par le territoire.
- Les différents maîtres d'ouvrage précisent leur projet, qui s'intègre dans la stratégie globale.
- Le territoire est chargé de l'animation de la stratégie, de l'accompagnement des potentiels maîtres d'ouvrage, et de la mise en cohérence des différentes actions, ainsi que de l'évaluation.
- L'instance de décision, associant acteurs publics et privés, et partenaires financiers et institutionnels, émet un avis d'opportunité sur les dossiers présentés.
- Si l'avis est favorable, le territoire transmet le dossier constitué par le maître d'ouvrage aux différents financeurs. Cela implique qu'un dossier unique ait été construit en amont (les mêmes pièces pour tous les financeurs), et déposé auprès d'un guichet unique, sur le territoire⁸.
- Les services instructeurs réalisent une instruction conjointe du dossier, selon une méthodologie à définir (Comité technique, comité administratif, comité d'instruction, etc.).
- La décision finale est prise dans les différentes instances des financeurs, suivant l'avis d'opportunité émis sur le territoire.
- Une convention de subvention ou un arrêté de subvention est signé, et un paiement associé est effectué⁹.
- Un retour de l'information auprès du territoire doit être réalisé par les services instructeurs.



⁸ Guichet unique : cf. lexique en annexe.

⁹ Paiement associé : cf. lexique en annexe.

Le cheminement des dossiers peut ainsi être organisé selon le schéma simplifié suivant :



Intérêts, limites et conditions pour une territorialisation de certaines aides au développement rural

Afin d'affiner collectivement la faisabilité de ce scénario de territorialisation, quatre groupes de travail, animés par les membres du comité de pilotage de l'étude de faisabilité, se sont réunis autour de deux questions :

- **Groupe 1 et 2** : Quels sont les intérêts et les limites de la territorialisation, pour le territoire, et pour la cohérence et l'efficacité des politiques publiques ? Quelles sont les conditions à réunir ?



- **Groupes 3 et 4** : Quels sont les intérêts et les limites de la territorialisation, pour les financeurs et les maîtres d'ouvrage ? Quelles sont les conditions à réunir ?



Une restitution commune a été effectuée en plénière, à partir des tableaux suivants, construits par chacun des groupes de travail.

Synthèse des propositions des groupes 1 et 2 : Intérêts et limites de la territorialisation, pour le territoire, et pour la cohérence et l'efficacité des politiques publiques ?

	Intérêts de la territorialisation	Limites de la territorialisation	Les conditions pour cette territorialisation, et les propositions d'amélioration qui peuvent être apportées
Pour le territoire	<p>Stratégie globale : Formalisation du projet avec tous les partenaires. Priorisation des enjeux, des actions.</p>		<p>Avoir un projet réellement partagé. Négocier, se mettre d'accord avec les partenaires, donc nécessite du temps et de moyens.</p>
	<p>Cohérence territoriale : Apporte de la cohérence entre les différentes échelles de territoire (CC, PNR, Pays...), à travers un projet commun.</p>	<p>Complexification : Emboîtement des territoires et procédures, et superposition des différentes structures. Quid des agglomérations qui ont leurs propres moyens ?</p>	<p>Le porteur de projet doit être légitime, pour pouvoir construire un scénario de mise en œuvre adapté (partagé, légitimité). S'obliger à la cohérence et à l'efficacité. Importance de la concertation entre rural et agglomérations. Partage clair des compétences et des actions.</p>
	<p>Prise en compte des spécificités territoriales : Meilleure prise en compte des spécificités territoriales dans le projet et d'une réponse que peut apporter le territoire à des enjeux (la territorialisation permet de faire de la pédagogie sur les enjeux nationaux, européens ou mondiaux). Contribue à rendre le projet le plus opérationnel possible (adapté aux besoins, cofinancé...).</p> <p>Expérimentation : Expérimenter des choses reprises ensuite dans le droit commun.</p>	<p>Concurrence entre les territoires : Concurrence exacerbée entre territoire, surtout si les dispositifs d'intervention territorialisée sont complétés par des dispositifs d'aides fonctionnant sur la base d'appel à projet Création possible d'une « baronnie » - d'une logique clientéliste</p>	<p>Importance d'avoir un acteur public qui régule pour éviter les concurrences entre territoire Le porteur du projet de territoire n'est pas maître d'ouvrage de tout.</p>

	Intérêts de la territorialisation	Limites de la territorialisation	Les conditions pour cette territorialisation, et les propositions d'amélioration qui peuvent être apportées
Pour le territoire	<p>Démarche ascendante, gouvernance : Peut permettre une meilleure implication locale dans la préparation et la mise en œuvre du projet donc une meilleure appropriation des projets, une plus grande efficacité dans la mise en œuvre (gestion, évaluation...) et une plus grande responsabilisation. La mise en place d'une gouvernance locale peut annihiler les effets des lobbyings nationaux.</p>	<p>Crainte des financeurs de se dessaisir de leur compétence : L'autorité de gestion du FEADER par les Régions est trop récent pour en territorialiser une partie. Accepter de laisser faire par les territoires en toute confiance.</p> <p>Choix à assumer : Le territoire doit assumer directement ses choix, face aux maîtres d'ouvrage.</p>	<p>Le projet doit être partagé avec les acteurs locaux mais aussi avec les financeurs. La gouvernance doit veiller à ce que personne ne soit juge et partie. Réciprocité, échanges permanents</p> <p>Un projet précis, encadré par des critères bien définis, permettant d'argumenter les choix. Une gouvernance collégiale.</p>
	<p>Lisibilité : Offre une plus grande lisibilité ; - dans le temps des financements. - de ce qui va être fait, à travers une approche globale, transversale et multisectorielle</p> <p>Simplification, mutualisations : Simplification des procédures. Capacité du territoire à développer de l'ingénierie. Mutualisation de l'ingénierie.</p>		<p>Identifier ce qui relève des enjeux du territoire et ce qui relève des filières (exemple CROF viticulture). Avoir le retour des financeurs.</p>
	<p>Dynamique collective : Création d'une dynamique collective pour un projet cohérent. Un travail entre partenaires publics et privés qui répond aussi à la crainte que certains acteurs économiques/privés peuvent avoir d'un abandon par les politiques de rang supérieur, de l'avènement d'une trop brutale libéralisation.</p>		

	Intérêts de la territorialisation	Limites de la territorialisation	Les conditions pour cette territorialisation, et les propositions d'amélioration qui peuvent être apportées
Pour la cohérence et l'efficience des politiques publiques	<p>Visibilité : Visibilité sur les financements à terme.</p>	<p>Délégation de crédits : Une frilosité compréhensible de la Région à déléguer à d'autres des crédits européens qui ne sont pas les siens</p>	<p>Etre en relation suffisante territoire/région. Créer une relation forte. Habitudes de travail.</p>
	<p>Mutualisations, complémentarités : Mutualisation des moyens (ingénierie et financements) entre acteurs. Adossement des procédures à peu près automatique. Complémentarité des fonds.</p> <p>Simplification : Gain de temps dans la gestion des dossiers (document unique, etc.). Contribue à assainir le millefeuille territorial.</p>	<p>Complexité : Il est plus difficile de maîtriser budgétairement une politique publique territoriale plutôt qu'une politique publique sectorielle</p>	<p>Veiller à l'adéquation entre le projet et les moyens des acteurs locaux, et notamment le porteur de projet, pour le mettre en œuvre.</p>
	<p>Les moyens pour une meilleure réponse aux enjeux : Une plus grande richesse des projets et donc dans la concrétisation des réponses aux enjeux nationaux, régionaux ou européens</p>	<p>Des enjeux différents : Certains territoires peuvent être en décalage par rapport à des problématiques à une autre échelle (régionale).</p>	<p>Nécessité d'avoir un projet suffisamment précis. Adosser le projet agro avec un projet de territoire plus large.</p>
	<p>Démocratie participative : Peut contribuer à la mise en place d'une démocratie participative/ d'une participation citoyenne parfois souhaitée par les financeurs en complément de la démocratie représentative.</p>	<p>Perte de "pouvoir" : Perte de pouvoir potentielle de la part de certains acteurs (les financeurs mais parfois aussi d'autres acteurs) dans le partage des connaissances ou le partage des responsabilités.</p>	<p>Nécessité pour le financeur public de faire confiance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nécessité pour les financeurs (élus et techniciens) d'être présents sur le territoire. - Définir clairement les modalités de rendu compte du territoire à l'égard des financeurs (suivi, évaluation en continue) - Organiser le retour auprès du territoire une fois l'opération financée (information sur les suites des dossiers).

Synthèse des propositions des groupes 3 et 4 : Intérêts et limites de la territorialisation, pour les financeurs, et pour les maîtres d'ouvrage ?

	Intérêts de la territorialisation	Limites de la territorialisation	Les conditions pour cette territorialisation, et les propositions d'amélioration qui peuvent être apportées
Pour les financeurs	<p>Une meilleure adéquation avec les enjeux du territoire :</p> <p>Au plus près du territoire</p> <p>Ciblage pour des territoires à enjeux, et structurés, avec un impact réel des financements</p> <p>Association à la construction du projet global, ce qui n'est pas toujours le cas quand on est en amont, être le plus en amont possible pour les financeurs</p>	<p>Visibilité des financeurs réduite :</p> <p>Perte de reconnaissance directe, manque de visibilité de l'origine des financements.</p> <p>Limites de la gouvernance :</p> <p>Maître d'ouvrage et porteur de la démarche territoriale – limite dans le portage de certains dossiers.</p> <p>Risque de « surpoids » politique local.</p>	<p>Etre sur un territoire constitué et organisé avec un projet cohérent de développement rural, avec une gouvernance et une ingénierie.</p> <p>Une instance de gouvernance où les financeurs soient présents, en amont et pendant la mise en œuvre (présence de techniciens, et également d'élus)</p>
	<p>Outil de pilotage pour les financeurs :</p> <p>Précadrage budgétaire et transparence entre les financeurs.</p> <p>Atteinte (ou pas) des objectifs fixés dans le cadre du projet de territoire : leviers d'amélioration.</p> <p>Possibilité de favoriser les territoires où les objectifs sont atteints.</p>	<p>Difficulté de réserver une enveloppe globale :</p> <p>Difficulté à s'avancer sur une enveloppe conséquente (alors qu'au coup par coup, on peut débloquer une enveloppe), plus délicat à valider.</p> <p>Le financeur perd la visibilité sur chacune des actions.</p> <p>Difficultés par rapport au plurifonds.</p>	<p>Prévoir le suivi, évaluation, régulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir défini le projet en amont, avec des objectifs précis et des indicateurs de suivi et d'impact, pour une évaluation en cours et finale (attention aux pas de temps, contrats/Charte) : 100% de SAU à la fin de la Charte, donc quel objectif à la fin du contrat ? - Prévoir l'évaluation dans la convention. <p>Idée de réserver par les financeurs une enveloppe conditionnée à l'atteinte des résultats prévus (bonus, dotation complémentaire...)</p>

	Intérêts de la territorialisation	Limites de la territorialisation	Les conditions pour cette territorialisation, et les propositions d'amélioration qui peuvent être apportées
Pour les financeurs	<p>Simplification administrative, cohérence technique :</p> <p>S'appuie sur ingénierie locale (préinstruction, complétude entre les différents financeurs). Une seule voie de transmission des dossiers.</p>	<p>Complexité sur certains territoires :</p> <p>Instruction unique en terme de financeurs mais pas territorialement (exemple : 3 DDT sur certains territoires).</p> <p>Complexification administrative :</p> <p>Règles financières et critères d'éligibilité : risque de nivellement par les plus contraignantes.</p>	<p>Organiser une instruction « unique » : nécessité d'un échange entre les financeurs en amont pour se caler – quels sont les critères, que demande-t-on aux PP, au territoire... demande une interconnaissance et du temps.</p> <p>Nécessite une organisation fine pour les financeurs également, pour le suivi des enveloppes</p> <p>Ingénierie nécessaire (outils communs, moyens en personnes)</p>

	Intérêts de la territorialisation	Limites de la territorialisation	Les conditions pour cette territorialisation, et les propositions d'amélioration qui peuvent être apportées
Pour les maîtres d'ouvrage	<p>Proximité : Un accompagnement global et local adapté, qui fait le relais avec les financeurs – connaissance des montages financiers.</p>	<p>Identification de l'interlocuteur : Difficulté pour identifier l'interlocuteur unique vers lequel se tourner.</p>	<p>Avoir un interlocuteur unique, que le guichet unique soit bien identifié. Rôle des animateurs techniques pour intégrer les réalités du territoire dans le projet.</p>
	<p>Simplification administrative : Un seul dossier à constituer</p>		<p>Compétences locales nécessaires pour les maîtres d'ouvrage.</p>
	<p>Meilleure lisibilité des financements possibles : Lisibilité via le projet de territoire : facilité pour chercher/trouver le financement – plus facile que de partir de rien.</p>	<p>Difficultés pour le maître d'ouvrage d'identifier si son projet relève de politique de territoire ou de politiques sectorielles</p>	<p>Guichet unique sur politiques sectorielles également ? Des cadres doivent être définis par les financeurs.</p>
	<p>Meilleure adaptation du projet aux besoins du territoire.</p>	<p>Difficultés d'intégration des projets dans le projet du territoire : Difficulté éventuelle à s'intégrer dans le projet défini. Comment financer les projets hors cadre du projet de territoire, ou projets non identifiés en amont ?</p>	<p>Avoir un projet précis, notamment les objectifs (pour le choix à assumer) mais laissant une marge de manœuvre dans la déclinaison opérationnelle : obligation de résultats plutôt que de moyens (projets atypiques qui correspondent aux objectifs définis au départ). → la territorialisation peut dans ce cas être une fenêtre ouverte sur l'innovation.</p>
	<p>Implication, gouvernance : Possibilité de participer en amont au projet de territoire.</p>	<p>Risque de conflits d'intérêt ou de clientélisme Quand l'animateur du projet de territoire est également maître d'ouvrage ou que les porteurs de projet intègrent l'instance de gouvernance, sont alors « juges et partis »</p>	<p>Une gouvernance type « GAL » ou « Comités Techniques Locaux », pour une impartialité des décisions.</p>

Eléments de synthèse

Les échanges de la journée ont permis d'avancer vers un scénario possible de territorialisation de certaines aides au développement rural.

Deux questionnements préalables seront à préciser, dans chaque territoire :

- Quelles sont les aides les plus à même d'être territorialisées ? Il s'agit donc de distinguer les problématiques susceptibles de trouver une réponse pertinente dans une approche territoriale, de celles qui relèvent d'une approche sectorielle.
- Quelle est l'échelle territoriale la plus pertinente ?

Au regard de l'expérience menée sur le Pilat, les réponses à ces deux interrogations pourront être apportées au cas par cas, la territorialisation étant par essence spécifique à chaque territoire. Ce constat renvoie à la nécessité d'impliquer très en amont les financeurs dans la définition de cette territorialisation.

Deux groupes de conditions émergent, et pourront servir de base à un cahier des charges pour une territorialisation réussie :

- Des conditions qui relèvent du territoire :
Définir et faire partager une stratégie commune, construire les partenariats, animer la gouvernance, identifier les besoins, évaluer, etc.

A partir de cette première série de conditions, pourront être réunies le deuxième groupe de conditions :

- Des conditions qui relèvent des partenaires :
Reconnaissance du projet territorial, enveloppes réservées, instruction conjointe ou unique, paiement associé, ingénierie dédiée au suivi des territoires, présence des élus sur le terrain, etc.

L'élaboration et la mise en place de cette territorialisation et du contenu du projet demandera nécessairement du temps du fait de la multiplicité des acteurs concernés. Ce temps ne doit pas être sous-estimé : temps de la construction de la stratégie, de la concertation, de la négociation financière, de la mise en place de la gouvernance, du dialogue, de l'évaluation. Une expérimentation de cette territorialisation sera-t-elle possible sur cette programmation ou cette étude de faisabilité servira-t-elle à poser les jalons pour la prochaine programmation ?

Si elle peut être porteuse de simplifications (en termes administratifs, de cohérence, d'articulation des cofinancements, etc.), la territorialisation nécessitera probablement une ingénierie renforcée :

- au niveau local, pour construire et animer cette stratégie, suivre les porteurs de projet,
- et au niveau des financeurs, pour renforcer leur présence locale, pour faire le lien entre les financeurs, faciliter une prise de recul, et, du moins sur les premières années de transferts, pour accompagner les territoires (les former, les accompagner sur des compétences techniques...).



Annexes

Annexe 1 : liste des participants

PRENOM	NOM	FONCTION	ORGANISME	COURRIEL
Marie	BONNEVIALLE	Chargée de projet	IPAMAC	marie.bonnevialle@parcs-massif-central.com
Véronique	BOUSSOU	CDM agriculture forêt	Parcs Nationaux de France	veronique.boussou@parcnational.fr
Fabrice	CHATEAU	Directeur	Parc Naturel Régional Périgord-limousin	f.chateau@pnrpl.com
Aurelien	CIR	Chargé de mission LEADER	Parc naturel régional de l'Avesnois	aurelien.cir@parc-naturel-avesnois.com
Lucien	COMPTE		Parc Livradois Forez	l.compte@parc-livradois-forez.org
Françoise	DEDIEU-CASTIES	Conseillère Régionale	Région Midi-Pyrénées	francoise.dedieu-casties@cr-mip.fr
Patrick	DELDON	Directeur Adjoint	PNR Vercors	patrick.deldon@pnr-vercors.fr
Antonin	DELISLE	Chargé de mission développement rural	Région Rhône-Alpes	adelisl@rhonealpes.fr
France	DRUGMANT	Chargée de mission agriculture	Fédération des Parcs	fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr
Emmanuel	ESTOUR	Responsable pôle Territoire	DRAAF Rhône-Alpes	emmanuel.estour@agriculture.gouv.fr
Laurent	FILLION	Chargée de mission agriculture	PNR Chartreuse	laurent.fillion@parc-chartreuse.net
Sandrine	GARDET	Directrice	PNR du Pilat	sgardet@parc-naturel-pilat.fr
Emilie	GOUTELLE	Chargée d'études	Cabinet Sittelle	emilie.goutelle@sittelle.fr
Céline	HAUSHERR	responsable pôle économie durable	Parc naturel régional du Pilat	chausherr@parc-naturel-pilat.fr
Morgane	HENARD	Chargée de mission MAE	Pnr de Lorraine	morgane.henard@pnr-lorraine.com
Michel	JABRIN	Chargé de mission	Parc naturel régional du Pilat	mjabrin@parc-naturel-pilat.fr
Jean-Luc	LANGLOIS	Chargé de mission agriculture	PNR du Vercors	jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr
Jennifer	LASSENE	directrice d'exploitation	Lycée agricole Précieux/Saint Genest Malifaux	jennifer.lassene@educagri.fr
Anne	LEMAIRE	Chargée de mission	APCA	anne.lemaire@apca.chambagri.fr

Catherine	LETANG	Pilotage MAE	DDTM	catherine.letang@seine-maritime.gouv.fr
David	MARAILHAC	Adjoint au chef de service Environnement	DDT 42	david.marailhac@loire.gouv.fr
Jean-Paul	MARIANI	Chef de service PNR et biodiversité	Région PACA	jpmariani@regionpaca.fr
Axel	MARTICHE	Responsable pôle Tourisme Education Culture Coopération	PNR Pilat	amartiche@parc-naturel-pilat.fr
Hervé	NAULIN	Chargé de mission	PNR Caps et marais d'Opale	hnaulin@parc-opale.fr
Laurent	PERCHERON		MAAF	laurent.percheron@agriculture.gouv.fr
Marianne	POMMIER	Chef de projet territorial (contrats de pays)	CR PACA	mpommier@regionpaca.fr
Chloé	REVALIER	Chargée de mission PNR	Région Rhône Alpes	crevallier@rhonealpes.fr
Audrey	STUCKER	Chargée de mission agriculture	PNR Massif des Bauges	a.stucker@parcdesbauges.com
Perrine	VANDENBROUCKE	Enseignant-chercheur	ISARA-Lyon	pvandenbroucke@isara.fr
Jean-Yves	VANSTEELANT	Chargé de mission agri environnement	PNR Haut Jura	jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr
Jean-Paul	VILLIE	Directeur	Cabinet Sitelle	jean.paul.villie@sitelle.fr
Pierre	WEICK	Directeur	Fédération des Parcs	pweick@parcs-naturels-regionaux.fr
Gisèle	BAULAND	Directrice	Lycée agricole de Montbrison Précieux (42)	gisele.bauland@educagri.fr

Excusés :

Frédéric	GIRARD	Chargé de mission Pnr	Région Rhône-Alpes	fgirard@rhonealpes.f
Jean-Luc	DESBOIS	Directeur-adjoint	PNR Massif des Bauges	jl.desbois@parcdesbauges.com

Annexe 2 : Résumé du projet agro sylvo écologique du Pilat

1. Diagnostic

Le diagnostic de territoire met en évidence les principaux éléments suivants regroupés dans le tableau AFOM suivant :

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Territoire Un cadre de vie de grande qualité Une nature préservée Des paysages sauvegardés La position proximité rhodanienne et urbaine Une population en croissance	La stagnation du nombre d'emplois sur place Une population de "navetteurs" Un territoire sous perfusion des villes proches	Le développement d'une économie présentielle Le développement d'un territoire agroécologique La ressource forestière	Une urbanisation trop forte La sur fréquentation des sites La baisse des activités économiques sur le territoire
Agriculture Compétences des chefs et ouvriers d'exploitations Sensibilité aux questions environnementales Diversité des productions et des filières Qualité des produits et productions Proximité urbaine pour la vente Valorisation directe des produits Structuration professionnelle forte	Manque d'autonomie (fourragère et financière) Dépendance des productions laitières et fruitières aux marchés globaux Conditions pédoclimatiques	Valorisation des savoir-faire qualité et vente directe Modernisation des modes de vente directe	Changement climatique Pression de concurrence sur le foncier Non renouvellement des générations d'agriculteurs Baisse des revenus
Forêt et bois Importance de la ressource Débouché bois énergie Un massif jeune Des qualités environnementales	Dispersion de la propriété Difficulté de mobilisation des bois Incomplétude de la filière de transformation Une filière de transformation peu organisée Des ETF fragiles	Une mobilisation plus forte de la ressource Le rôle de stockage carbone La valorisation dans la construction	Réchauffement climatique Disparition des scieries Manque de synergies entre acteurs

2. Enjeux

Prenant en compte ces éléments de diagnostic, les enjeux suivants ont été dégagés :

Globalement :

Plus précisément :

Pour l'agriculture.....

Maintien du potentiel

- Limitation de la pression foncière sur les terres agricoles
- Renouvellement des générations d'agriculteurs
- Amélioration des compétences des actifs agricoles
- Anticipation des enjeux

Performance économique

- Reconnaissance de l'agriculture comme secteur économique à part entière
- Diversification des ressources
- Reconnaissance et valorisation de la qualité
- Maintien de l'organisation collective
- Consolidation des revenus et de l'autonomie financière

Performance environnementale

- Qualité de l'eau
- Partage de la ressource en eau
- Arrêt des phénomènes d'érosion des sols
- Lien agriculture et biodiversité
- Atténuation, adaptation, résilience face au changement climatique
- Performance énergétique
- Développement de l'agrobiologie

Amélioration des conditions de vie des agriculteurs

- Reconnaissance sociale des agriculteurs
- Amélioration des conditions de travail

Pour la forêt.....

Qualité de la gestion de la ressource sylvicole

- Limitation de l'extension forestière
- Rationalisation de l'exploitation
- Augmentation de la valeur naturelle des espaces forestiers
- Cohabitation des usages
- Augmentation de la capacité stockage carbone

Valorisation des bois

- Mobilisation des bois locaux
- Développement d'une filière bois
- Utilisation dans la construction locale

- Utilisation comme source d'énergie

Expérimentation et recherche

- Mobilisation des bois locaux
- Développement d'une filière bois
- Utilisation dans la construction locale
- Utilisation comme source d'énergie

Pour la place de ces secteurs dans le territoire.....

Culture commune du territoire par la connaissance

- Education et sensibilisation des jeunes au territoire
- Diffusion de la connaissance auprès du grand public

3. Objectifs

Ces objectifs sont les suivants : (seuls quelques exemples chiffrés à l'horizon de 2025 sont repris)

- Protéger les espaces agricoles
 - *Stopper l'érosion de la SAU*
 - *100 % de la SAU maintenue / 2011*
- Améliorer la performance environnementales des exploitations
 - • *Développer l'agriculture biologique*
 - *40 % des EA "pro" labellisées "AB" (Δ selon les productions)*
- Diversifier les productions et valoriser localement les produits agricoles
- Revaloriser le métier d'agriculteur
- Garantir une gestion sylvicole durable en anticipant le changement climat
 - • *Augmenter la valeur naturelle des forêts*
 - *50 % des boisements certifiés "gestion durable"*
 - *Mise en place d'un indice de biodiversité*
- Valoriser les bois localement
- Favoriser la réflexion prospective
- Faire de l'expérimentation et de la recherche
- Eduquer et sensibiliser les plus jeunes au territoire
- Diffuser la connaissance auprès du grand public

4. Plan d'actions

Le tableau suivant précise les actions contenues dans le plan et les budgets nécessaires à leur mise en œuvre.

Ce projet est un projet global qui est envisagé pour la période qui va jusqu'en 2025.



Projet Stratégique pour l'Agriculture et le Développement Rural : Développer un territoire d'agroécologie

	Numérotation	Intitulé	Coût total	
	A	Maintien du potentiel foncier agricole, sylvicole et naturel du territoire du Pilat	1 355 000 €	
Objectifs Charte	OO 132	<i>Protéger les espaces agricoles</i>	1 355 000 €	
Actions	1321-01	Observation de l'évolution du foncier et des questions foncières agricoles sylvicoles et naturels	30 000 €	
	1321-02	Protection règlementaire	495 000 €	
	1321-03	Intervention	830 000 €	
	B	Accroissement de la performance environnementale, énergétique et climatique de l'agriculture et de la sylviculture pilatoise	11 029 800 €	
Objectifs Charte	OO 311	<i>Améliorer la performance environnementale des exploitations agricoles</i>	3 679 600 €	
Actions	3111-01	Création d'un observatoire agricole de la biodiversité	18 000 €	
	3111-02	Suivi qualité et prélèvement des eaux pour l'agriculture	0 €	
	3111-03	Engagement Pilat territoire sans OGM	3 600 €	
	3111-04	Aide à l'émergence de GIEE	54 000 €	
	3111-05	Mise en place d'une certification environnementale	350 000 €	
	3111-06	Appui au développement de l'agriculture biologique	84 000 €	
	3111-07	Mise en place et en œuvre du programme agri environnemental et climatique du territoire	2 198 000 €	
	3111-08	Résolution des problèmes d'érosion en secteurs sensibles (Gier et coteaux rhodaniens)	66 000 €	
	3111-09	Diffusion du programme autonomie alimentaire des élevages	0 €	
	3111-12	Mise en place et en œuvre d'un programme "Infrastructures agroécologiques"	231 000 €	
	3111-13	Conseils et aides aux investissements d'intégration paysagères et architecturale des exploitations	615 000 €	
	3111-14	Mise au point d'un dispositif d'aide au gardiennage des estives	60 000 €	
	Objectifs Charte	OO 321	<i>Garantir une gestion sylvicole durable en anticipant le changement climat</i>	2 440 200 €
	Actions	3211-01	Animation de la Charte forestière de territoire	193 200 €
3211-02		Connaissance des enjeux environnementaux de la forêt (Observatoire grande faune, HVE, DFCI,...)	115 000 €	
3211-03		Porter à connaissance des règlements environnementaux	14 000 €	

	3211-04	Sensibilisation aux modes de gestion forestière durable (forêt production + ENS)	96 000 €
	3211-05	Accompagnement des propriétaires sur la question de l'accueil des publics	15 000 €
	3211-06	Amélioration de la desserte forestière	1 750 000 €
	3211-07	Restructuration foncière du massif forestier pilatois	30 000 €
	3211-08	Développement de la concertation entre acteurs de la forêt	30 000 €
	3211-09	Mise en œuvre de chantiers de gestion forestière expérimentaux	43 000 €
	3211-10	Mise en œuvre de chantiers d'exploitations forestières durables	20 000 €
	3211-11	Soutien aux ETF	134 000 €
Objectifs Charte	OO 351	<i>Rechercher prioritairement la sobriété énergétique</i>	780 000 €
Actions	3511-01	Appui aux économies d'énergie dans l'agriculture	780 000 €
Objectifs Charte	OO 352	<i>Développer localement les énergies renouvelables dans le respect de l'environnement et des paysages</i>	4 130 000 €
Actions	3521-01	Appui au développement de la production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse agricole	4 080 000 €
	3521-02	Développement de la filière bois-énergie	50 000 €
	C	<i>Diversification des activités et des productions et valorisation locale des produits et des services de l'agriculture et de la sylviculture</i>	4 930 000 €
Objectifs Charte	OO 312	<i>Diversifier les productions et valoriser localement les produits agricoles</i>	833 000 €
Actions	3121-01	Soutien à la labellisation des produits	110 000 €
	3121-02	Développement des circuits courts agroalimentaires	503 000 €
	3121-03	Promotion des produits agricole locaux	220 000 €
Objectifs Charte	OO 322	<i>Valoriser les bois localement</i>	3 178 000 €
Actions	3221-01	Promotion des usages du bois d'œuvre	110 000 €
	3221-02	Soutien aux transformateurs du bois (mise en réseaux des acteurs, aides à l'investissement pour les scieries, animation transmission des entreprises)	3 068 000 €
Objectifs Charte	OO 343	<i>Maintenir et créer des activités génératrices d'emplois non délocalisables</i>	90 000 €
Actions	3431-01	Mise en place d'écoactivités par des petites entreprises existantes ou à créer en particulier dans le champ de l'économie sociale et solidaire ou des entreprises agrirurales localement innovantes	90 000 €
Objectifs Charte	OO 331	<i>Faire évoluer les pratiques des opérateurs touristiques suivant les principes du développement durable</i>	765 000 €
Actions	3311-01	Adaptation des outils des opérateurs touristiques aux exigences de la CETD	45 000 €
	3311-02	Diversification des activités et des hébergements touristiques par les agriculteurs et les microentreprises agrirurales	720 000 €
Objectifs Charte	OO 332	<i>Promouvoir le territoire en tant que destination touristique</i>	64 000 €
Actions	3321-01	Conception et distribution de séjours touristiques agricoles ou sylvicoles	64 000 €
	D	<i>Revalorisation des métiers agricoles et sylvicoles</i>	2 049 400 €
Objectifs Charte	OO 313	<i>Revaloriser le métier d'agriculteur</i>	445 500 €

Actions	3131-01	Anticipation des cessions	144 000 :
	3131-02	Création de nouvelles exploitations	94 500 :
	3131-03	Promotion des métiers de l'agriculture	0 :
	3131-04	Soutien aux projets agriruraux innovants	90 000 :
	3131-05	Définition d'une stratégie pour le logement des cédant et des jeunes installés	0 :
	3131-06	Action sur les conditions de travail dans les exploitations	81 000 :
	3131-07	Appui au développement des emplois partagés	36 000 :
Objectifs Charte	OO 511	<i>Eduquer et sensibiliser les plus jeunes au territoire</i>	55 400 :
Actions	5111-01	Développement de fermes pédagogiques	35 400 :
	5111-02	Programme d'éducation sur l'agriculture, la sylviculture et l'alimentation	20 000 :
Objectifs Charte	OO 512	<i>Diffuser la connaissance auprès du grand public</i>	1 515 500 :
Actions	5121-01	Appui au montage de projets d'animation sensibilisation sur l'agriculture, la forêt, le bois et l'alimentation (atelier cuisine, ...)	20 000 :
	5121-02	Aide à la création d'outils ou de dispositifs de communication sur l'agriculture, la forêt, le bois et l'alimentation(dossiers docs, outils virtuels	41 500 :
	5121-03	Aide à la réalisation d'évènements sur l'agriculture, la forêt, le bois et l'alimentation (fête de produits, fête de la forêt, ...)	54 000 :
	5121-04	Création d'une Maison de la forêt	1 400 000 :
Objectifs Charte	OO 242	<i>Favoriser une vie culturelle dynamique</i>	33 000 :
Actions	2412-01	Appui au montage de spectacles ayant pour objet l'agriculture, la sylviculture ou l'alimentation	33 000 :
	E	<i>Prospective, recherche et ouverture</i>	115 800 :
Objectifs Charte	OO 421	<i>Favoriser les réflexions prospectives et anticiper les enjeux du futur</i>	45 800 :
Actions	4211-01	Maintenance de l'observatoire de l'agriculture du Pilat et observatoire grande faune forestière	35 800 :
	4211-02	Participation à des travaux de recherche fondamentale, en agronomie, sociologie et économie rurale	0 :
	4211-03	Prospective pour l'anticipation des évolutions de l'agriculture et de la forêt pilatoise	10 000 :
	4211-04	Diversification des revenus forestiers (prospective/ valo gibier, usages loisirs, touristiques)	
Objectifs Charte	OO 424	<i>Initier des projets de coopération interrégionale et internationale</i>	70 000 :
Action	4241-01	Coopération entre groupes d'agriculteurs ou de sylviculteurs du Pilat avec des groupes de pairs d'autres régions ou d'autres pays	70 000 :
			19 480 000 :

Annexe 3 : Lexique

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux – Approche territoriale intégrée, promue par la commission européenne dans le cadre de la programmation 2014-2020. Basé sur l'expérience LEADER, le DLAL est une méthodologie de gouvernance (partenariat public privé), ayant pour objet la mise en œuvre des politiques sectorielles/transversales adaptées aux besoins et enjeux des territoires. Cette méthodologie unique permettra une utilisation conjointe et intégrée des fonds nécessaires à la mise en œuvre des stratégies communes.

Guichet unique : Point d'entrée unique auprès duquel les maîtres d'ouvrage peuvent bénéficier d'information et déposer leur dossier de demande de subvention.

Instruction : Procédure d'analyse du dossier de demande de subvention incluant notamment l'analyse des pièces, la vérification de l'éligibilité et de la conformité avec les différents règlements, l'éligibilité du projet et du candidat, la vérification du plan de financement.

LEADER : LEADER est un acronyme pour Liaison Entre Actions pour le Développement de l'Economie Rurale. Il s'agit d'une initiative européenne originale qui vise à promouvoir des projets innovants dans le monde rural. LEADER est "une méthode de mise en oeuvre des mesures de développement rural, finançables dans le cadre du deuxième pilier de la politique agricole commune, au travers du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER)."

Paiement associé : Le financeur confie ses fonds à l'organisme payeur du FEADER (l'ASP). Si ces fonds constituent une contrepartie au FEADER, l'ASP peut procéder au paiement en une seule fois de la part FEADER et de la contrepartie nationale. On parle alors de paiement associé.

Paiement dissocié : Le financeur assure le paiement de son aide directement auprès du bénéficiaire. Si ces financements constituent une contrepartie au FEADER, on parle de paiement dissocié. Afin de sécuriser le système, le versement du FEADER n'intervient qu'après le versement de la contrepartie nationale.

Partenariat public privé : mode d'organisation regroupant des représentants des intérêts socioéconomiques locaux publics et privés.

PUI : Projet Urbain Intégré, soutenus par l'Union Européenne dans le cadre de sa politique de cohésion, ayant pour objectif de renforcer la cohésion urbaine des zones fragiles ou en rupture.

Subvention globale : partie d'une intervention, dont la mise en œuvre et la gestion peuvent être confiées à un ou des intermédiaires agréés, y compris des autorités locales, des organismes de développement régional ou des organisations non gouvernementales, et utilisée de préférence en faveur d'initiatives de développement local. Concernant les fonds européens, la décision de recourir à une subvention globale est prise par l'Etat membre en accord avec la Commission ou, en accord avec lui, par l'autorité de gestion.

Avec le soutien de :



Coordination :

Michel Jabrin - mjabrin@parc-naturel-pilat.fr
France Drugmant – fdrugmant@parcs-naturels-regionaux.fr



Appui technique et rédaction :

Emilie Goutelle - emilie.goutelle@sitelle.fr
Jean-Paul Villié - jean.paul.villie@sitelle.fr

Comité de lecture :

France Drugmant
Sandrine Gardet
Michel Jabrin
David Marailhac
Laurent Percheron

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9 rue Christiani 75018 Paris
Tel : 01 44 90 86 20 / Fax : 01 45 22 70 78
E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr

Parcs naturel régional du Pilat
Maison du Parc – Moulin de Virieu 42410 Pelussin
Tel : 04 74 87 52 01 / Fax : 04 74 87 52 02
E-mail : info@parc-naturel-pilat.fr